

**Octroi d'une subvention d'investissement à la paroisse catholique du Valentin pour la
restauration du clocher de la basilique du Valentin**

Préavis N° 2005/63

Lausanne, le 15 septembre 2005

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

La Municipalité sollicite une subvention d'investissement de 791'400 francs en faveur de la paroisse catholique du Valentin pour lui permettre de procéder aux travaux de restauration du clocher de la basilique Notre-Dame au Valentin. Elle se fonde pour cela sur la Loi du 16 février 1970 sur l'exercice de la religion catholique dans le canton de Vaud qui stipule, à son article 13, que : "Les communes composant une paroisse procurent et entretiennent le mobilier nécessaire au culte catholique; elles pourvoient à l'entretien des meubles et des immeubles nécessaires à ces cultes".

2. Préambule

Des fragments de maçonnerie ayant menacé, depuis 1997 et à plusieurs reprises, de se détacher du clocher et de tomber sur les trottoirs de la ville, le Conseil de paroisse Notre-Dame, d'entente avec la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, a fait entreprendre au printemps 2000 une expertise visant à déterminer de façon précise l'état de dégradation de l'église et de ses alentours immédiats.

Parallèlement à l'évaluation constructive de l'édifice, un projet de restauration global, réalisable par étapes en fonction du degré d'urgence plus ou moins grand des interventions qui seraient jugées nécessaires, a été demandé aux experts.

Le rapport d'expertise, commandé en 2000, a été livré en décembre de la même année. Les principales conclusions des mandataires sont détaillées aux articles 4 et 5 du présent préavis.

3. Historique

Construite par l'architecte Henri Perregaux entre 1832 et 1835, l'église Notre-Dame au Valentin est le lieu central de célébration de la communauté catholique de notre région. Première église catholique construite à Lausanne depuis la Réforme, elle est aussi un édifice marquant de l'histoire architecturale et urbanistique de la ville. L'importance de l'édifice dans le double domaine culturel et culturel est confirmée par l'élévation du Valentin au rang de Basilique d'une part (1992), son classement au patrimoine monumental d'intérêt national de l'autre (2003).

Au cours de la seconde moitié du 19^e siècle, l'église construite par Henri Perregaux ne semble pas avoir subi de modifications importantes : travaux divers d'entretien, perfectionnement des installations (orgues en 1862 et 1879, vitraux en 1887, chauffage en 1894, électricité en 1916, etc.) puis, vers la fin du siècle, reprise du décor intérieur (env. 1870-1880).

Ce n'est qu'au tiers du 20^e siècle que l'église trouve dans un important chantier sa physionomie actuelle (1932-1935, architecte Fernand Dumas). Un massif "oriental" est ajouté à la nef de Perregaux, comportant un important clocher de 38 mètres de hauteur, réalisé en béton armé. Le massif d'entrée, dont le frontispice reprend les principaux traits de l'élévation de Perregaux, permet d'abriter de nouvelles tribunes orientales. Celles qui occupaient la dernière travée de l'église sont alors détruites augmentant de 5 mètres la longueur de la nef. Un nouveau décor intérieur est également réalisé à l'occasion de ce chantier, dont l'élément marquant est la peinture monumentale de l'abside du chœur, réalisée en 1934 par le peintre futuriste cubiste italien de renommée internationale Gino Severini. Ce décor, en gommant le grand entablement qui parcourt tout le reste de l'église, unifie l'élévation de l'abside du chœur pour elle-même et l'individualise, la sépare pour ainsi dire de la nef dont la perspective débouche désormais dans un espace autre, indépendant, une manière d'au-delà visuel très spectaculaire.

Un dernier chantier d'envergure est entrepris entre 1974 et 1977 (architecte Jean-Pierre Fragnière). L'enveloppe extérieure est contrôlée et la couverture refaite à neuf (ardoises d'éternit). A l'intérieur, plusieurs dispositions sont modifiées pour s'adapter aux nouvelles conceptions liturgiques : nouveau sol, nouvel autel en remplacement de celui de 1835 (marbrier Louis Doret), restructuration du chœur, et réaménagement de l'entrée orientale.

4. État de dégradation actuel de l'église

Le bilan de l'état de dégradation de l'église dressé en 2000 classe les altérations constatées en trois catégories selon un niveau de gravité plus ou moins grand, définissant ainsi le caractère plus ou moins urgent des interventions nécessaires.

Les détériorations les plus graves concernent le *massif oriental de l'église*. Ce massif, réalisé entre 1932 et 1936 en béton armé, présente aujourd'hui des signes de dégradation avancée, typique des bétons réalisés à cette époque : les parements se fissurent sous la poussée de fers d'armature dont la corrosion est accélérée par l'insuffisance de la couverture du béton, et qui augmentent de volume. Des portions du parement de béton se détachent alors de leur support et menacent de tomber. Le clocher en particulier, où les effets d'une chute de matière seraient catastrophiques, fait l'objet d'une surveillance attentive depuis près de dix ans, avec curage des fonds de façades (à la nacelle), démontage de certains éléments par trop menaçants, mise en place d'un auvent inférieur pour protéger les voiries publiques qui passent au pied du clocher, etc. Jugée impérative en 1997 déjà, la restauration des bétons du clocher est aujourd'hui plus que jamais absolument indispensable.

Les dégradations de deuxième catégorie concernent l'ensemble de *l'enveloppe extérieure* de l'église, notamment les toitures de la nef et des bas-côtés dont les couvertures et les ferblanteries n'assurent plus

aujourd'hui la protection nécessaire de l'édifice. Moins immédiatement dangereuse pour le public que l'état des bétons du massif oriental, la dégradation de l'enveloppe de l'église nécessite cependant une réhabilitation rapide, c'est-à-dire qui n'attende pas que les dommages constatés aux menuiseries ou aux maçonneries n'aient empiré au point de devenir irréparables. Il en va de même des façades de l'église, des enduits et de la pierre de taille pour lesquels une intervention rapide permettrait de limiter les travaux de restauration à la simple conservation, en diminuant la part toujours onéreuse de la retaille ou du remplacement complet.

La troisième catégorie des défauts concerne les *aménagements intérieurs* de l'église. L'absence d'intervention globale depuis 30 ans, voire depuis 70 ans pour certains équipements (chauffage, ventilation, électricité), rend les aménagements intérieurs aujourd'hui obsolètes, d'un point de vue technique aussi bien qu'esthétique. Une mise aux normes actuelles, notamment celles de la sécurité et de l'économie d'énergie, est indispensable à moyen terme, tout comme serait désirable une restauration du décor intérieur qui rende aux espaces architecturaux la dignité qui convient à un lieu de cultes d'une telle importance.

5. Restauration de l'église : les mesures préconisées

La proposition d'intervention faisant l'objet du présent préavis concerne le clocher de l'église dont la consolidation est inévitable, pour des raisons de sécurité. Les travaux prévus sont les suivants :

- installations de chantier et échafaudement des quatre façades du clocher ainsi que des quatre niveaux intérieurs de la souche;
- assainissement des parements et des armatures du béton, soit enlèvement des surfaces dégradées jusqu'aux fers d'armature corrodés. Passivation de la corrosion des armatures, reprofilage des zones traitées puis application d'un enduit de finition très fin sur l'ensemble du clocher, de granulométrie et texture semblables à l'enduit passé par Dumas il y a 70 ans. La présence de cet enduit est une aubaine pour le traitement des bétons, car elle permet de garantir la conservation complète de l'image du clocher malgré l'importance de l'assainissement sous-jacent. Les deux niveaux de baies de la chambre des cloches, dont les remplacements ont déjà perdu plusieurs fragments, seront entièrement réhabilités. Un même travail d'assainissement du béton sera entrepris dans les étages inférieurs du clocher;
- contrôle du beffroi métallique, traitement des zones corrodées, renouvellement des points d'appui (actuellement coussins en amiante);
- vérification de l'électrification et du fonctionnement de la motorisation des sonneries, réhabilitation de la distribution électrique intérieure;
- restauration de la couverture du clocher et vérification de la bonne étanchéité du sol de la chambre des cloches. Contrôle de l'installation parafoudre (mise à terre équipotentielle). Mise en place de ferblanterie de protection sur les larmiers, cordons et tablettes des façades;
- enfin, consolidation, transport et mise à l'abri d'un ensemble d'objets d'art (tableaux, sculptures, meubles, etc.) datant des 18^e-19^e siècles et actuellement entreposés dans les étages du clocher.

La réalisation de ce programme de chantier devrait durer entre 12 et 14 mois, selon que les travaux seront entrepris à l'automne ou à partir de l'hiver.

6. Devis général

(Établi par l'architecte mandaté par la paroisse qui est maître d'ouvrage, et validé par la commission de construction dont fait partie un représentant du Service d'architecture de la Ville.)

CFC	Libellé	
1	Travaux préparatoires	22'400.–
10	Relevés, sondages	22'400.–
2	Bâtiment	1'194'000.–
21	Gros-œuvre 1	732'900.–
22	Gros-œuvre 2	100'300.–
23	Installations électriques	73'300.–
27	Aménagements intérieurs 1	8'500.–
28	Aménagements intérieurs 2	29'000.–
29	Honoraires	250'000.–
5	Frais secondaires et compte d'attente	5'000.–
52	Échantillons, maquettes, reproduction	5'000.–
6	Divers et imprévus	60'000.–
60	Divers et imprévus	60'000.–
1 à 6	Total des CFC	1'281'400.–
./.	Subventions Monuments Historiques cantonales (20% s/95.5% env.)	- 245'000.–
	Subventions Monuments Historiques fédérales (20% s/95.5% env.)	- 245'000.–
	(95.5% représente environ le montant subventionnable)	
	Solde à charge de la Ville de Lausanne	791'400.–

Cette subvention en faveur de la paroisse du Valentin figure à hauteur de 796'000 francs dans le plan des investissements pour les années 2005 et 2006.

7. Aspects énergétiques

Le clocher de la basilique représentant un secteur non habité, et par conséquent non chauffé, cette restauration n'aura pas de réelle incidence sur la consommation énergétique du bâtiment. Tout au plus la modernisation de la motorisation des cloches permettra-t-elle de réaliser une très modeste économie sur la part d'énergie consacrée à leur fonctionnement.

8. Aspects liés au développement durable

En respectant et en entretenant un monument historique, une collectivité manifeste sa volonté de transmettre un témoin de son histoire aux générations futures, de leur permettre de connaître et de comprendre leurs racines.

La restauration qui est aujourd'hui proposée à votre Conseil s'inscrit donc dans la politique de développement durable voulue et conduite par notre Commune.

9. Aspects financiers

Les charges financières annuelles résultant de ce crédit peuvent être estimées, selon la méthode de l'annuité fixe, avec un intérêt de 4% et une durée d'amortissement de 5 ans, à 177'800 francs.

10. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2005/63 de la Municipalité du 15 septembre 2005,

ouï le rapport de la commission désignée pour cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 791'400 francs pour subventionner la paroisse catholique du Valentin, afin de lui permettre de procéder aux travaux de restauration du clocher de la basilique Notre-Dame au Valentin;
2. d'amortir la dépense prévue au chiffre 1 à raison de 158'300 francs par la rubrique 5002.331;
3. de porter les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit à la rubrique 5002.390.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :
Daniel Brélaz

Le Secrétaire :
François Pasche